



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 50295

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le problème de l'inégalité territoriale pour les femmes vivant en milieu rural ou dans une petite ville ne disposant pas de tous les services hospitaliers concernant l'accès au dépistage organisé du cancer du sein. Le dépistage organisé du cancer du sein permet de mieux le soigner. Or de nombreuses femmes vivant en milieu rural ou dans une petite ville n'ayant pas de moyens de locomotion ne profitent pas de la possibilité d'effectuer une mammographie de dépistage obligatoire en raison de l'éloignement géographique des services hospitaliers. Une étude réalisée en 2011-2012 par l'ADEMA 80 sur le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein sur le département de la Somme montre des chiffres alarmants dans certaines communes, comme à Ham et à Roisel, deux communes de ma circonscription, où le taux de participation n'atteint que 37,8 %. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures concrètes qu'entend prendre le Gouvernement pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Le cancer du sein reste le cancer le plus fréquent et la première cause de décès par cancer chez la femme en France. Si de nombreux progrès ont été réalisés dans les traitements, le dépistage constitue toujours l'une des armes les plus efficaces de la lutte contre le cancer du sein. Il permet de le détecter à un stade précoce et peut ainsi, non seulement permettre une guérison dans plus de neuf cas sur dix, mais aussi d'accéder à des traitements moins lourds, entraînant alors moins de séquelles et une meilleure qualité de vie. En France, le programme de dépistage organisé du cancer du sein s'adresse à toutes les femmes de 50 à 74 ans et est conforme aux recommandations de bonnes pratiques établies par la haute autorité de santé (HAS), ainsi qu'aux recommandations européennes. En 2012, près de 2 500 000 femmes ont participé au dépistage dans le cadre du programme. Le taux de participation sur la période 2011-2012 atteignait 52,7 % de la population cible des femmes de 50 à 74 ans. Il faut ajouter à ce taux de participation, environ 10 % de femmes qui réalisent un dépistage individuel soit sur demande de leur médecin soit à leur propre initiative. Ces chiffres nationaux recouvrent des disparités régionales et départementales importantes. Le département de la Somme, avec 55,7 % de participation en 2011-2012, se situe au-dessus de la moyenne nationale. Pourtant localement, des taux de participation plus faibles peuvent être relevés. Les efforts de sensibilisation-communication se poursuivront, tant vers les femmes concernées, que vers les professionnels de santé qui les conseillent. Les actions seront renforcées pour réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à ces dépistages. En effet, il est parfois difficile d'arriver à toucher les femmes vivant dans les milieux ruraux ou dans les milieux défavorisés, culturellement ou économiquement. Ainsi, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a réaffirmé, à l'occasion du lancement de la campagne « octobre rose 2014 » en faveur du dépistage du cancer du sein l'intérêt pour les femmes à risque moyen de 50 ans à 74 ans de participer au dépistage organisé mis en place en France et pour les femmes à risque élevé ou très élevé d'être prise en charge par leur médecin pour un dépistage personnalisé adapté à leur situation. Par ailleurs, le troisième plan cancer 2014-2019 met l'accent sur la lutte contre les inégalités d'accès et de recours aux programmes de dépistage. Il préconise également l'accès

aux dépistages des populations éloignées par la structuration de l'organisation territoriale de proximité qui prévoit notamment d' « étudier l'intérêt d'équipes mobiles de dépistage afin de toucher des publics éloignés ». Ces actions sont menées avec l'appui de l'institut national du cancer et des caisses d'assurance maladie. Les agences régionales de santé assurent le pilotage des programmes régionaux.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50295

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1446

Réponse publiée au JO le : [21 avril 2015](#), page 3005